Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_027-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Restauration municipale : prix de repas à la cantine pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il convient de revoter le prix de vente d'un repas à la cantine municipale pour l'année scolaire 2026-2027. Le prix sur 2025/2026 était de 4,40 € par menu enfant et 4,80 € pour un menu adulte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir les prix de repas de cantine à :

- 4.40 € pour un menu enfant,
- 4.80 € pour un menu adulte (uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal)

- d'appliquer cette décision sur l'année scolaire 2026-2027, dès la rentrée scolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à mener à bien cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr